

INFORMATION AUX FAMILLES

PROTOCOLE SANITAIRE RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2020

École élémentaire G. HOUDAS d'Aschères le Marché

ENGAGEMENT DES PARENTS

- Je ne mets pas mon enfant à l'école s'il présente des symptômes de la Covid-19 ou si un membre du foyer en est atteint. Il en est de même si l'enfant a été testé positivement au SARS-Cov2 ou si un membre du foyer a été testé positivement ou a été identifié comme contact à risque. Dans ce cas, mon enfant ne doit pas se rendre à l'école et la directrice en est immédiatement informée. Les symptômes évocateurs sont : **toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc...**
- **Je garde mon enfant s'il présente une fièvre de 38°C ou plus.**
- **Je respecte les horaires et la distanciation physique.**
- **Je peux pénétrer dans l'école à condition de porter un masque de protection et après nettoyage et désinfection des mains.** L'accès doit néanmoins se limiter au strict nécessaire.
- Je communique par mail, messagerie et/ou téléphone de l'école avec l'enseignant de mon enfant et/ou la directrice.
- Je respecte et fait respecter les gestes barrière à mon enfant.

ORGANISATION DES ENTRÉES/SORTIES

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires n'est pas interdit. Il doit néanmoins se limiter au **strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains**. Ils doivent porter un **masque de protection** et respecter une **distanciation physique d'au moins un mètre**.

Deux entrées et sorties sont établies :

- le portillon place du Marché (CE2, CM1 et CM2)
- la porte dans la venelle du gymnase (CP et CE1)

Les lieux et heures d'arrivée et de départ sont fixés par groupes :

- entre 8h50 et 9h
- à 12h00 sortie pour les enfants mangeant à la maison
- entre 13h35 et 13h45 : retour pour les enfants mangeant à la maison
- à 16h45

Les enfants entrent et vont se ranger à l'emplacement prévu pour leur classe.

Les enfants se lavent les mains, sous la surveillance de l'adulte, pour rentrer en classe.

Le transport et la restauration scolaire seront assurés et organisé par le SMIIS; l'accueil périscolaire, par la CCF.

Aucun retard ne pourra être accepté.

Les départs anticipés et arrivées décalées pendant le temps scolaire (liés par exemple à des prises en charges extérieures à l'école ou rendez-vous médicaux) sont autorisés. L'adulte **MASQUÉ** devra sonner côté jardin public.

LES RÈGLES DE DISTANCIATION PHYSIQUE

Tous les élèves bénéficient d'une **information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains**. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves. Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel.

Dans les espaces clos (salles de classe, bibliothèque, restaurant scolaire...), **la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des**

élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

En cas d'activité sportive, les enfants devront être **en tenue dès le matin pour éviter un déshabillage - rhabillage. Les chaussures spécifiques au gymnase resteront dans un sac à part** (pas de sac plastique).

LE PORT DU MASQUE

L'Éducation Nationale fournit à ses agents (en contact direct avec les élèves) des masques dits "grand public", à raison de deux masques pour chaque jour de présence dans l'établissement.

Il appartient aux collectivités territoriales, de fournir en masques ses personnels en contact direct avec les élèves ainsi que les personnels d'entretien et de restauration.

Le port d'un masque « grand public » est **obligatoire** pour les personnels **en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues**, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contact extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

Des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école.

Le port du masque n'est pas recommandé pour les enfants mais des masques sont à disposition pour ceux qui présentent des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école.

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

ORGANISATION DES RÉCRÉATIONS

Il n'y aura **pas de récréation au moment des accueils** le matin et en début d'après-midi.

Les récréations seront organisées **de manière échelonnée, par groupe (CP-CE1 et CE2-CM1-CM2)**, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrière.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.

	<u>Matin</u>	<u>Après-midi</u>
G1 (CP-CE1)	10h30-10h45	15h00-15h15
G2 (CE2-CM1-CM2)	10h45-11h00	15h15-15h30

En cas de blessure, l'élève sera soigné par un enseignant équipé de son masque et de gants.

MESURES D'HYGIÈNE ET ORGANISATION SANITAIRE

- Les élèves se laveront les mains pour rentrer en classe, avant le repas, après le passage aux toilettes et **dès l'arrivée au domicile**. Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distanciation physique.
- L'aération des locaux est fréquente. Elle dure au moins 10 à 15 minutes et est assurée au moins trois fois par jour (avant l'arrivée des élèves, durant les récréations et la pause méridienne (en l'absence de personnes) ainsi que le soir pendant le nettoyage des locaux).
- Les toilettes seront nettoyées une fois par jour
- Tous les points de contact seront nettoyés et désinfectés au minimum une fois par jour. Il en sera de même pour les classes et les parties communes.

L'organisation sanitaire concernant la désinfection et le nettoyage est assurée par le SMIIS en dehors de la présence des enfants.

TRANSPORT SCOLAIRE

- La limitation du brassage dans les transports scolaires n'est pas obligatoire
- Une désinfection sera assurée une fois par jour à l'intérieur du car.
- Les horaires restent inchangés.

RESTAURATION SCOLAIRE

La distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

- Les repas seront servis au sein du restaurant scolaire, organisés en deux services (maternelle-CP-CE1 et CE2-CM1-CM2).
- Le personnel aura été formé et équipé en fonction des dernières directives sanitaires.
- Un cheminement permettra d'éviter les brassages de groupes.
- Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

PAUSE MÉRIDIENNE

Les activités seront organisées par petits groupes.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Il aura lieu aux horaires habituels.

CONDUITES ADOPTÉES EN CAS DE SUSPICION DE MALADIE À L'ÉCOLE

- Isolement immédiat de l'élève dans le bureau de la directrice
- Mise à disposition d'un masque
- Appel des parents pour le retour au domicile ou prise en charge médicale (15)
- Les parents MASQUÉS viennent chercher leur enfant en respectant les gestes barrière
- Dans un deuxième temps, les parents devront éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant.
- Un nettoyage approfondi de la pièce où a été isolé l'enfant après un temps de latence de quelques heures sera effectué.
- L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif à la COVID-19 d'un membre du foyer :

Prévenir la directrice de l'école. Les services académiques seront informés.

Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.

Un nettoyage minutieux et une désinfection des locaux occupés et des objets, potentiellement touchés par l'élève dans les 48 heures qui précèdent son isolement, sera effectué.

Les parents des élèves du groupe et les personnels ayant pu entrer en contact avec l'élève malade seront informés.

Le même dispositif sera appliqué en cas de suspicion chez un adulte en contact avec les enfants

Nous vous remercions pour votre compréhension et de la confiance que vous nous accordez dans cette période si particulière.

Soyez assurés de notre écoute et de notre soutien.

Cordialement,

L'équipe enseignante et le SMIIS